Commune du

Cateau-Cambrésis

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique n°3/4

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 16/12/2021
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait au Cateau-Cambrésis,
Le Maire,

DOSSIER APPROUVÉ

ARRETE LE : 10/12/2020
APPROUVE LE : 16/12/2021

auddicé urbanisme
auddicetown

Agence Nord-Est (Metz-Strasbourg)
Pôle Ste-Catherine
10 rue des Maréchaux
57000 Metz Borny
03 27 91 91 20

Agence Est (Lyon-Grenoble)
Tour d'activités Synergie
Rue des Vieilles Vignes
69400 Villefranche
03 41 72 90 00

Agence Ouest (Rennes-Nantes)
Parc d'activités Les Long Buissons
300 rue Clémenceau Bât. 300, 1
21700 La Vaste-Lavoir
03 41 72 91 00

Agence Sud-Est (Aix-Marseille)
Espace Sainte Croix
4 place Sainte Croix
13100 Château-Les-Martigues
03 34 44 00 70

Légende

- Elément de patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- Linéaire le long duquel la transformation des rez-de-chaussée commerciaux et de services en logements est interdite
- Cheminement doux à préserver au titre de l'article L151-38 du CU
- Elément de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L151-23 du CU - haie et ripisylve
- Secteur concerné par des risques d'inondation (plus de précisions sur les plans bis relatifs aux risques et contraintes)
- Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Elément de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L151-23 du CU - boisement
- Elément de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L151-23 du CU - pâture
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zones A et N
- Secteur dans lequel une part minimale de logements locatifs aidés est à produire au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation mixte
- 1AUec : Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AUec : Zone à urbaniser à long terme, à vocation économique
- A : Zone agricole
- Aec : Secteur agricole comprenant des activités économiques existantes
- As : Secteur agricole accueillant la nouvelle station d'épuration
- N : Zone naturelle
- Nd : Secteur naturel d'équipements (déchetterie)
- Neq : Secteur naturel comprenant des équipements existants
- Np : Secteur naturel accueillant un parc urbain
- Ns : Secteur naturel accueillant la station d'épuration
- Nzh : Secteur naturel de zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
- Ua : Secteur urbain mixte du centre-ville
- Ub : Secteur urbain mixte de la couronne urbaine des faubourgs
- Uc : Secteur urbain mixte des tissus urbains périphériques
- Uec : Secteur urbain à vocation économique
- Ueq : Secteur urbain à vocation d'équipements et de services
- Unr : Secteur urbain ayant vocation à être restitué à la nature - secteur urbain à renaturer
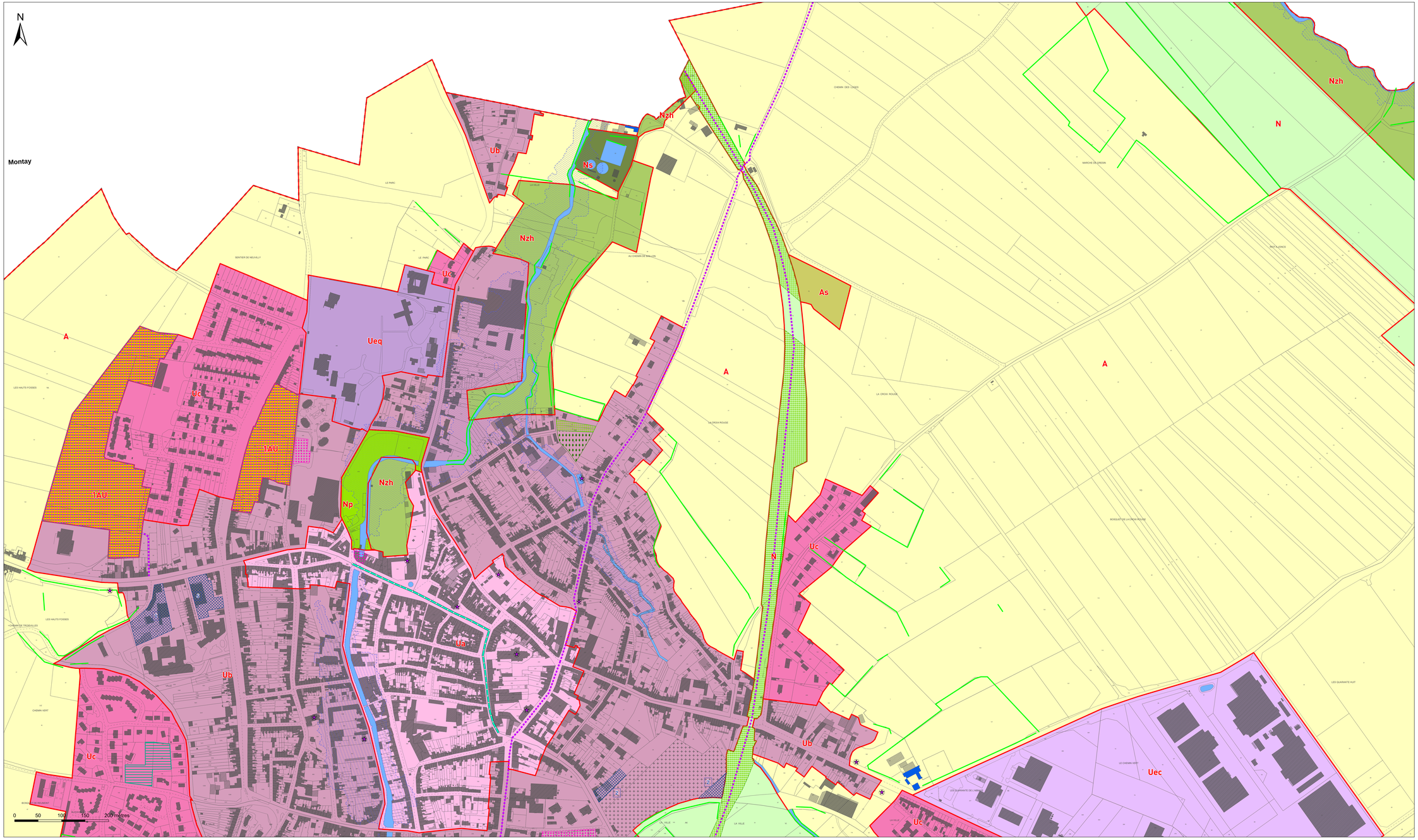
N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	6 209 m²	Desserte du centre hospitalier et extension des bâtiments existants	Centre hospitalier du Cateau-Cambrésis
ER n°2	2 960 m²	Extension du cimetière communal	Commune
ER n°3	208 m²	Aménagement d'un espace vert	Commune
ER n°4	1 200 m²	Aménagement d'un espace vert	Commune
ER n°5	3 999 m²	Aménagement de stationnement et réalisation d'un projet médical	Commune
ER n°6	382 m²	Aménagement d'une connexion douce	Commune